



**2014-07-115-DGS**

**nomenclature: 5.3**

\* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 10 JUILLET 2014

#### **OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

L'an deux mille quatorze, le dix juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRESENTS**

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, M. GARANS, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. SAUBIETTE, M. SALLABERRY, Mme PERIMONY-BENASSY, M. ROBLES, M. POULAERT, M. CLAVERIE

#### **EXCUSES**

Mme NOGARO	procuration à	Mme BAULON
M. GONZALES	procuration à	M. PERRET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. POULAERT
Mme DELAVENNE	procuration à	M. CLAVERIE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BAULON

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 33



**2014-07-115-DR/FIN - CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE  
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

M. le Maire expose,

Conformément à la décision de Conseil d'Etat du 26 septembre 2012 (Commune de Martigues), les commissions formées par le Conseil municipal et dont il détermine librement le nombre de membres, doivent respecter le principe de représentation proportionnelle avec une pondération qui reflète la composition de l'assemblée municipale afin que chaque tendance puisse être représentée par au moins un membre dans chacune de ces commissions.

C'est en ce sens que M. le Maire propose de fixer à 10 le nombre de membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, lui-même en étant Président de droit et de constituer une liste unique composée comme suit:

- Groupe « Tarnos ensemble »: 8 membres
- Groupe « Alternance 2014 »: 1 membre
- Groupe « Tarnos pour tous »: 1 membre

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29 et L1413-1

Considérant le courrier de M. le Sous-Préfet en date du 2 juin 2014

Considérant la répartition de chaque groupe au sein du Conseil municipal,

**DELIBERE**

**ANNULE** et **REMPLECE** la délibération n° 2014-04-055-DGS du 9 avril 2014

**DESIGNE**, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, en tant que membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux les représentants suivants:

- Alain PERRET
- Isabelle DUFAU
- Alain COUTIER
- Danielle DESTOUESSE
- Bernard LAPEBIE
- Gisèle BAULON
- Jean-Pierre DUBUS
- Geneviève MONTAUCET
- Antoine ROBLES
- Marie-Ange DELAVENNE



**NOMME** en qualité de membres les représentants **des associations locales suivantes:**

- la FCPE
- INDECOSA – CGT
- la CSF
- l'APEEMM

**Vote: 33**

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 11 juillet 2014

Le Maire

